

Commission de suivi de site
de l'incinérateur de la SETMI (**CSS SETMI**)
Séance du 20 octobre 2023
- Relevé de conclusions -

Intitulé	Nom	Statut	
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	M. Serge JACOB	Secrétaire général – Président de la CSS	Présent
	Mme Céline ENJAUME Mme Linsey MONPELAT		Présente Présente
DREAL	Mme Amélie GILLET Mme Célié DURAND Mme Candice JOFFRES		Présente Présente Présente
DDT	Mme Melissa CLARENC Mme Laure JANTORE		Présente Présente
ARS	M. Alexandre PELANGEON M. Jean-Sébastien DEHECQ		Présent Présent
Collège collectivités			
DECOSET	M. Vincent TERRAIL-NOVES	Président	Absent
DECOSET	Mme Karine FRAGONAS	Cheffe du service incinération-énergie	Présente
DECOSET	M. Bernard MELLAC	Directeur des services techniques	Présent
Mairie de Toulouse	M. François CHOLLET	Vice-Président	Excusé
Mairie de Blagnac	M. Jean-Michel MAZARDO	Élu	Présent
Mairie de Tounefeuille	M. Jean-Pascal GUILLEMET	Élu	Présent
Collège riverains			
Association St-Simon Environnement	M. Thierry BARBERO		Présent
Association des habitants de Lafourguette-Candie	M. Françoise BIZE		Présente
Association des habitants de Lafourguette-Candie	Mme Séverine CLEMENTEI		Absente
Association ZERO WASTE TOULOUSE	M. Thomas GUILPAIN		Absent
Association ZERO WASTE TOULOUSE	Mme Anne-Fleur HUG		Absente
Conseil citoyen Bellefontaine-Milan	Mme Patricia SARRIBES		Présente en visio
Conseil citoyen Reynerie- Mirail Université	Mme Martine LUCAS		Excusée

Collège exploitants			
SETMI	M. Julien DREVET	Directeur	Présent
SETMI	M. Jean-Christophe ROUET	Directeur adjoint	Présent
SETMI	M. Alexis BACLE		Absent
Collège salariés			
SETMI	M. Fabrice MACIA		Présent
SETMI	M. Mazoriz NACIM		Présent
Personnalités qualifiées			
ATMO Occitanie	M. Robin GIMENO		Présent

Ouverture de la séance à 9h00 sous la présidence de M. Jacob, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 29 mars 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Bilans d'activité de l'année 2022 et du début de l'année 2023 de la SETMI

Les bilans d'activité de l'année 2022 et du début de l'année 2023 sont présentés par MM DREVET et ROUET.

M. GIMENO présente ensuite le suivi et l'évaluation de la qualité de l'air autour de l'incinérateur de la SETMI, réalisés par ATMO Occitanie, en 2022.

La présentation d'ATMO Occitanie est jointe au compte-rendu.

3. Bilan 2022-2023 de l'inspection des installations classées

Mme GILLET présente le bilan 2022-2023 de l'inspection des installations classées (visites d'inspection et instruction des dossiers).

Les rapports d'inspections de la DREAL sont désormais disponibles sur le site Géorisques, à l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr>.

4. État d'avancement des travaux de la SETMI

Mme FRAGONAS présente l'état d'avancement des travaux en cours de la SETMI.

5. Questions diverses

Lors de la concertation sur l'avenir de l'usine d'incinération de la SETMI, de nombreux riverains ont exprimé leurs inquiétudes concernant les risques pour leur santé liés à l'incinérateur.

À de nombreuses reprises, les associations ont sollicité la réalisation d'études sanitaires et environnementales afin d'évaluer l'impact de l'incinérateur sur la santé des riverains et sur les éventuelles pollutions des sols et des végétaux. Ces études n'ont pas été réalisées.

Les associations riveraines ont donc fait analyser des œufs, issus d'un poulailler domestique situé à proximité de la SETMI. Les analyses ont révélé des taux de dioxines et de PCB élevés rendant les œufs impropres à la consommation.

Il convient de préciser que le poulailler est situé au sud-ouest de la SETMI, en dehors du panache des retombées maximales.

Les teneurs en dioxines analysées en sortie de cheminée de la SETMI sont inférieures aux seuils réglementaires, avec toutefois quelques dépassements ponctuels.

L'agence régionale de santé (ARS) rappelle que les dioxines, lorsqu'elles sont émises dans l'air, viennent majoritairement se fixer aux particules de poussières qui peuvent contaminer les sols. Elles se concentrent principalement dans les aliments riches en graisse, comme les œufs.

Une expertise est en cours pour identifier l'origine de ces teneurs élevées et déterminer si l'incinérateur en est la cause ou non. Une large étude a déjà été menée sur ce sujet par l'ARS d'Île-de-France et d'autres études sont en cours sur plusieurs incinérateurs en France.

M. JACOB précise qu'un échange sera effectué avec les collègues d'Île-de-France afin de bénéficier des retours d'expérience des autres sites.

Concernant les diagnostics de pollution des sols, des anomalies avec de fortes teneurs en plomb dans certaines couches du sol sont relevées près de la zone de stockage des mâchefers. Ces anomalies, très localisées, n'ont pas migré vers les eaux souterraines. Ces zones de pollution pourront être traitées lors des prochains travaux réalisés sur l'usine.

Concernant le confinement des mâchefers, qui n'a pas été réalisé, DECOSET indique que des difficultés techniques ont été rencontrées. DECOSET a opté pour un système performant de brumisation visant à réduire les émissions de poussières.

La réglementation impose la mise en œuvre de techniques limitant les envols de poussières. Cela sera intégré au prochain arrêté préfectoral complémentaire du site.

Les associations expriment leur souhait que les mâchefers soient couverts, comme cela est demandé depuis plusieurs années.

M. JACOB souhaite que des réponses précises aux questions relatives aux mesures sanitaires soit fournies lors des prochaines réunions de la CSS.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée.